

BUGEAT

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

PRÉFECTURE
DE LA CORRÈZE

TULLE, le

Tél. (55) 26.25.05

Code Postal 19012 Tulle

Direction
des Affaires Financières
et des Collectivités Locales
3ème Bureau

BP/MBa

^ |
A R R Ê T E

LE PREFET DE LA CORREZE,

Vu la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission départementale des Objets mobiliers en date du 19 Novembre 1975,

^ |
A R R Ê T E

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

\ LAGARDE-ENVAL - Eglise

- Saint-Roch, statue, bois sculpté peint polychrome, XVII° siècle,

*classé le
30/12/1988*

(CHASTEaux - Eglise

Vierge de pitié, groupe, pierre, XVII° siècle,

\ BUGEAT - Eglise

Saint-Pardoux, statue, bois sculpté, peint polychrome, XVII° siècle

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux Maires des communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

en Ampliation
Par Délégation
Monsieur le Chef de Bureau

P.B.

LE PREFET,

Charles BARBEAU